



Ministère  
de l'Éducation nationale

-----  
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS (DEXCO)  
-----

## COMMUNIQUE

Le Ministère de l'Éducation nationale porte à la connaissance du public l'ouverture du **concours de recrutement d'élèves – maîtres (CREM), session de 2022.**

Le dépôt des dossiers de candidature s'effectue **du lundi 19 décembre 2022 à 8 heures au vendredi 20 janvier 2023 à 17 heures.**

Le CREM est ouvert aux Sénégalais titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence, âgés de **18 ans au moins** et de **30 ans au plus**, au 31 décembre 2022.

Les mille cinq cents (1 500) postes en compétition sont répartis ainsi qu'il suit :

- **1 200** option Français ;
- **250** option Arabe ;
- **50** option Daara.

Le dossier de candidature est ainsi composé :

- une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Éducation nationale ;
- un extrait de naissance datant de **moins de six (06) mois** ou une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité **du candidat** en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ;
- une photocopie légalisée du Baccalauréat ou de l'attestation en cours de validité ou une attestation spéciale du Baccalauréat ; les bacheliers de la session de juillet 2022 peuvent déposer une photocopie légalisée de leur relevé de notes ou de leur attestation de réussite ou de leur diplôme ;
- un certificat médical d'aptitude à l'Enseignement délivré par un médecin du Centre médico-social des Fonctionnaires ou un médecin exerçant dans une structure publique de santé ;
- un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (03) mois ;
- une quittance de paiement des droits d'inscription dont le montant est fixé à dix mille francs CFA (**10 000 F CFA**).

L'inscription en ligne, la numérisation et le téléchargement des pièces constitutives du dossier sur le site internet du CREM ([www.crem.education.sn](http://www.crem.education.sn)) sont obligatoires pour tous les candidats.

**N.B. : Il est formellement interdit de s'inscrire en ligne en utilisant la carte nationale d'identité de quelqu'un d'autre. Tout candidat qui se rendrait coupable de cette faute verra son dossier classé sans suite.**

Tout dossier incomplet, non conforme ou non accompagné d'une inscription en ligne sera classé sans suite, et les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

Aucun dossier et aucune inscription en ligne ne seront validés après la date et l'heure limites de dépôt fixées au **vendredi 20 janvier 2023 à 17 heures**.

L'épreuve de Présélection se déroulera le **mardi 7 février 2023 à 10 heures précises** dans le(s) centre(s) retenu(s) par l'Inspecteur d'Académie.

L'arrêté n°18077 du 04 décembre 2014 relatif à l'organisation du CREM, modifié, est disponible sur le site internet du Ministère de l'Education nationale ([www.education.sn](http://www.education.sn)) ou dans les Inspections d'Académie (**IA**) et les Inspections de l'Education et de la Formation (**IEF**).

Toute autre information utile relative au concours sera également disponible, en temps opportun, sur les sites internet [www.education.sn](http://www.education.sn) et [www.crem.education.sn](http://www.crem.education.sn), ainsi que dans les IA et les IEF.

Les inspecteurs d'Académie et les inspecteurs de l'Education et de la Formation sont chargés, chacun dans sa circonscription, de faire une large diffusion du présent communiqué.

Dakar, le 19 5 DEC 2022



Le Ministre de l'Education nationale

**Cheikh Oumar ANNE**